



VERTONE
CONSEIL EN STRATÉGIE ET MANAGEMENT



This is our **Communication on Progress**
in implementing the principles of the
United Nations Global Compact.

We welcome feedback on its contents.

PACTE MONDIAL COMMUNICATION SUR LE PROGRES

-
RAPPORT 2012 – 2013

**Responsabilité Sociale de l'Entreprise
Publication du 2 mai 2013**



VERTONE
CONSEIL EN STRATÉGIE ET MANAGEMENT



Le mot de notre Président

Première communication sur le Progrès et déjà de nombreuses réalisations

Depuis sa création en 1999, VERTONE fait de l'éthique une condition essentielle de la réussite de son activité de conseil.

La signature par VERTONE en mai 2012 du Pacte Mondial de l'ONU a été l'occasion de rappeler l'engagement du cabinet pour l'éthique des affaires. VERTONE a ainsi affirmé son soutien aux dix principes fondamentaux de l'ONU dans les domaines des droits de l'homme, des conditions de travail, de la protection de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Un an après, ce premier rapport annuel d'activité sur le progrès nous donne l'occasion de faire le bilan des multiples initiatives imaginées par nos consultants et mises en œuvre et coordonnées par notre équipe RSE.

Ces initiatives viennent couronner une nouvelle année active en matière de responsabilité sociale, sociétale et environnementale, valeur au cœur du modèle de développement de VERTONE.

Pascal BOULNOIS
Président

Les 10 principes du Pacte Mondial de l'ONU

Droits de l'homme

1. Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme
2. Ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme

Droit du travail

3. Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective
4. Contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire
5. Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants
6. Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession

Protection de l'environnement

7. Appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement
8. Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
9. Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

Lutte contre la corruption

10. Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

Le sens de notre engagement

L'engagement du cabinet dans l'éthique des affaires résulte de la conviction d'inscrire son activité dans une perspective de développement durable respectueuse des salariés qui composent le cabinet et de l'environnement.

Les actions engagées s'inscrivent dans cette perspective de développement durable avec une volonté de sensibilisation de l'ensemble des parties prenante – salariés, clients et fournisseurs – aux bonnes pratiques sociales, sociétales et environnementales.

La liste ci-dessous donne un aperçu des axes de travail de VERTONE et un aperçu des principaux progrès réalisés par VERTONE entre mai 2012 et mai 2013.

→ Concernant les droits de l'homme :

Poursuite de l'engagement du cabinet contre la maladie avec le soutien à l'association CHEER-UP, contre la crise morale avec le soutien à la REVUE CIVIQUE et en faveur de l'entrepreneuriat en lien avec le RESEAU ENTREPRENDRE.

Progrès de l'année écoulée :

Décembre 2012 : signature d'un mécénat de compétences avec les BANQUES ALIMENTAIRES

Février 2013 : mise en ligne sur www.vertone.com d'un bouton « ZE GIVE » de don à l'association CHEER-UP

→ Concernant les conditions de travail :

Coordination en 2013 comme au cours des années précédentes des conditions de travail via deux instances clés : comité d'entreprises et CHSCT. Poursuite de l'engagement du cabinet dans la lutte contre la discrimination principalement sur les axes suivants : emploi des seniors, origine des salariés, parité homme/femme et handicap. Continuité dans les politiques d'accompagnement des consultants via la formation, un processus d'évaluation tout au long de l'année et le mentorat. Information et transparence en communiquant aux salariés les informations clés sur le fonctionnement de l'entreprise.

→ Concernant la protection de l'environnement :

Poursuite de la gestion raisonnée de nos locaux parisiens en matière d'énergie, d'eau, d'achats de recyclage et de consommation de papier. Réaffirmation de la priorité donnée aux transports en commun dans les déplacements des consultants.

Progrès de l'année écoulée :

Octobre 2012 : sensibilisation à la protection du littoral et ramassage de 300 kilos de déchets sur une plage de Cayeux-sur-Mer dans la Somme avec l'association SURFRIDER FOUNDATION

Octobre 2012 : distribution à l'ensemble des salariés du cabinet de tasses en céramique et investissement concomitant dans un lave-vaisselle à basse consommation d'eau

→ Concernant la lutte contre la corruption

L'ensemble du cabinet poursuit un exercice honnête et intègre du métier de consultant en stratégie et management.

Progrès de l'année écoulée :

Mars 2013 : mise à jour de la charte éthique du cabinet disponible sur www.vertone.com comportant l'ajout d'un volet anti-corrupcion.

→ Concernant l'implication RSE du cabinet

Mise en œuvre de la politique RSE par une équipe transverse au cabinet.

Progrès de l'année écoulée :

Juin 2012 : évaluation du dispositif RSE de VERTONE par une entreprise extérieure certifiée

Mars 2013 : rédaction d'une charte fournisseurs visant à faire respecter les principes de l'ONU

Les actions mises en œuvre

LES DROITS DE L'HOMME

En matière de droits de l'homme, VERTONE dispose depuis plusieurs années d'une charte qui réaffirme fermement ses engagements sociaux tels que sa position quant à l'abolition du travail des enfants et des adolescents ainsi que le non recours au travail illégal, forcé ou obligatoire.

Au cours de ces dernières années, VERTONE a aussi choisi de jouer un rôle sociétal et de faire porter son action en matière de droits de l'homme dans l'aide à des associations humanitaires dont l'action agit directement ou indirectement en faveur de la défense des droits et de la dignité humaine.

➤ Aider à vaincre la maladie

VERTONE soutient l'association CHEER UP! depuis 2006.



CHEER UP ! est une fédération de 14 associations créée en 2003. L'objectif est d'accompagner les adolescents et jeunes adultes atteints de cancer dans la réalisation de projets qui leur tiennent à cœur.

L'association offre ainsi l'opportunité à des jeunes personnes atteintes de cancer de réaliser leurs projets personnels. Car se battre pour un projet contribue à dépasser la maladie sans la nier. Et cet engagement permet aux malades de reprendre confiance et de retrouver le sourire.

En 2012, pour la 7^{ème} année consécutive, VERTONE a apporté les compétences de ses consultants en gestion de projet à CHEER UP ! et participé à la formation des bénévoles à l'occasion d'un week-end dédié à l'apprentissage des techniques d'accompagnement d'une personne malade. Cinq consultants de VERTONE ont participé à ce week-end de formation en 2012.

Progrès 2012/2013 : VERTONE a participé pour la première fois en octobre 2012 à la course Run For Life organisée par l'association CHEER UP ! autour de la Grande Arche de La Défense. La course a réuni près de 500 coureurs et permis de collecter 10 000 euros pour l'association. Les fonds récoltés à cette occasion vont au financement des projets de jeunes malades.

Progrès 2012/2013 : développement d'un bouton de don sur le site Internet VERTONE



A l'occasion d'une mise à jour de son site Internet en février 2013, VERTONE a rendu disponible gratuitement sur sa page d'accueil un bouton ZE GIVE. Facile à trouver, ce lien fonctionne sur le même principe que les boutons Twitter et Facebook. En trois clics, il permet à tout visiteur du site www.vertone.com de faire un don à des associations humanitaires. Pour le lancement du bouton, VERTONE permet aux visiteurs de son site de faire un don à l'association CHEER-UP ! D'autres bénéficiaires de dons pourront venir se greffer à ce lien ensuite.

➤ Lutter contre la précarité et favoriser l'insertion par l'alimentation

VERTONE a accompagné la Fédération Française des Banques Alimentaires dans son projet de modernisation informatique via le cadrage et le déploiement de solutions de traçabilité et de gestion des denrées alimentaires mis en place dans le cadre du Plan de relance économique de la France. A cette occasion, la mission des Banques Alimentaires a séduit l'ensemble du cabinet.

Les 98 Banques Alimentaires ont distribué 100 000 tonnes de denrées en 2011, équivalant à 318 millions d'euros, à 5200 associations et organismes sociaux. Ainsi, tout au long de l'année, environ 820 000 personnes ont pu bénéficier de cette aide représentant l'équivalent de 200 millions de repas.

Progrès 2012/2013 : mécénat de compétences au profit des banques alimentaires

VERTONE a pris la décision de poursuivre son accompagnement de la FFBA dans le cadre d'un mécénat de compétences signé en décembre 2012, et de faire bénéficier le réseau des Banques Alimentaires de son savoir-faire, pour l'aider dans sa modernisation.



Les consultants de VERTONE sont mobilisés sur la base du volontariat. Ils apportent à la FFBA et aux Banques Alimentaires leurs savoir-faire depuis le cadrage de projets, jusqu'à la recherche de solutions opérationnelles et l'accompagnement au changement.

Le mécénat de compétences prévoit près d'un mois de mission chaque année partagé entre l'accompagnement de banques départementales et la fédération nationale.

➤ Lutter contre la crise morale et favoriser le débat citoyen

LA REVUE CIVIQUE

La Revue Civique se veut un média dont le but est de mettre en avant la responsabilité citoyenne. Les intervenants de cette revue sont des personnalités de la recherche, des médias, de la politique ou de l'économie, des philosophes ou des personnalités du monde humanitaire.

Depuis 2011, VERTONE aide la Revue Civique en faisant sa promotion et en l'offrant à l'occasion de sa parution trimestrielle. VERTONE participe aussi aux nombreux débats citoyens organisés par la Revue Civique qui fait vivre ses idées en dehors de la parution de son titre.

➤ Favoriser le développement personnel par l'entrepreneuriat.



Avec le Réseau Entreprendre Paris, des chefs d'entreprise expérimentés peuvent aider par leurs conseils, leur connaissance du métier, leur réseau d'influence et carnet d'adresse, de jeunes chefs d'entreprise à créer leur propre entreprise. Ils les aident à comprendre l'environnement des affaires pour s'installer et surtout pour réussir.

VERTONE s'est associé depuis quelques années à cette initiative, avec l'implication de ses fondateurs qui rencontrent de jeunes entrepreneurs et les orientent dans leur parcours de création d'entreprise.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Depuis sa création, VERTONE s'est construit en alliant ambition, humilité, innovation et excellence dans l'exercice des missions qui lui sont confiées par ses clients. L'ambition du cabinet est d'être une référence sur ses domaines et secteurs d'intervention.

Cette même exigence est mise au service des conditions de travail des salariés de l'entreprise. Elle se traduit par une politique ambitieuse dont les objectifs sont triples :

- Favoriser l'égalité des chances ;
- Favoriser la formation et le développement professionnel ;
- Favoriser le bien-être au travail.

➤ Favoriser l'égalité des chances

VERTONE est déterminé à lutter contre la discrimination à la fois dans ses recrutements et la progression professionnelle de ses salariés.

Comme le mentionne la charte éthique de VERTONE publiée sur son site www.vertone.com « *L'épanouissement professionnel et le développement des compétences des consultants sont au cœur des préoccupations du management : capitalisation et partage des connaissances, politique de formation personnalisée, implication dans le développement interne du cabinet, communication et transparence. Nous développons cette politique sociale en favorisant l'égalité des chances à travers la progression interne et le recrutement.* »

VERTONE est signataire de la Charte de la Diversité en entreprise depuis mai 2009.

Le processus de recrutement est ouvert à tous les candidats quelle que soit leur origine. L'essentiel dans le choix d'une candidature reste le profil académique, professionnel et les acquis du candidat. Tous les recrutements réalisés à ce jour démontrent ce respect de l'origine et du sexe des candidats. Lors de l'année écoulée VERTONE a recruté plus de 80% de femmes.

Début 2013, VERTONE emploie à quasi parité des salariés féminins et masculins puisque la population féminine représente 45% des effectifs du cabinet contre 55% pour la population masculine. En outre le niveau de rémunération moyen par grade fait ressortir que les femmes ont une rémunération supérieure ou équivalente au salaire moyen de leur grade.

L'égalité des chances s'applique aussi aux seniors puisque VERTONE a mis en place en 2011 d'un plan relatif à l'emploi et au maintien dans l'emploi des salariés senior.

En vue de développer son rôle d'intégration professionnelle, VERTONE fait appel à la société CEDRE ELISE pour gérer l'ensemble de son dispositif de tri sélectif et de recyclage de ses consommables. CEDRE ELISE est une entreprise à vocation sociale, qui emploie des personnes en difficulté d'insertion : chômeurs longue durée, personnes handicapées, jeunes sans qualification. En 2012, VERTONE a renforcé son partenariat avec cette entreprise.

Enfin VERTONE s'appuie sur son Comité d'Entreprise et son Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail qui sont systématiquement consultés et impliqués dans les décisions de la direction concernant les conditions de travail des salariés et l'égalité des chances dans l'entreprise.

➤ Favoriser la formation et le développement professionnel

L'ensemble des salariés de VERTONE accède à la formation professionnelle avec un plan de formation individualisé. La société a développé des parcours de formation accompagnant les salariés dans le développement de leurs compétences. Ces parcours intègrent des formations internes et externes. A ces formations s'ajoutent une Université Permanente du savoir se tenant chaque semaine et assurant une formation interne d'une heure et trente minutes sur un sujet maîtrisé par le cabinet.

Lors de leur arrivée chez VERTONE, l'ensemble des salariés de VERTONE se voient attribuer un mentor, parmi les senior-managers et directeurs de VERTONE. Ce mentor servira de référent pour le salarié tout au long de son parcours professionnel.

VERTONE a aussi développé un parcours d'évaluation complet permettant aux salariés de suivre leur progression à l'issue de chaque mission réalisée. Un entretien d'évaluation annuelle permet aussi à la fin de chaque année de faire un bilan de l'année écoulée et de définir les orientations de l'année à venir. En outre tous les salariés disposent d'un entretien professionnel annuel en milieu d'année afin d'être accompagné dans leurs choix d'évolution professionnelle.

➤ Favoriser le bien être au travail

Considérant que le bien être au travail passe par la transmission d'information, VERTONE favorise l'information et la transparence vers ses salariés.

Ainsi de nombreuses réunions d'équipe confirment l'importance que revêt la transparence pour l'organisation : séminaire annuel réunissant pendant au moins une journée l'ensemble des consultants du cabinet, réunion mensuelle d'activité où tous les consultants sont invités permettant de passer en revue l'actualité commerciale, l'actualité RH, les évolutions de la société et les bonnes pratiques RSE, réunions hebdomadaires du vendredi soir.

Une newsletter hebdomadaire reprenant les informations importantes de la semaine est publiée à l'attention de tous les salariés.

Enfin, l'entreprise finance de nombreuses activités collectives proposées par le Comité d'Entreprise où les salariés peuvent se retrouver dans un cadre convivial en dehors du lieu de travail : ateliers cuisine, week-end skis, compétitions sportives ou autre loisirs.

LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La protection de l'environnement prend une place primordiale dans le dispositif RSE de VERTONE. En matière d'environnement, l'action de VERTONE privilégie trois axes majeurs d'actions :

- Limiter l'impact environnemental de notre implantation parisienne de 700 m2 de bureaux
- Limiter l'impact environnemental de nos déplacements ce qui est primordial pour une activité aussi peu sédentaire que celle de consultant
- Sensibiliser nos salariés aux bonnes pratiques environnementales

➤ Limiter l'impact environnemental des bureaux

- La consommation de papier

Le papier représente 80% des déchets produits par un cabinet de conseil tel que VERTONE. C'est le premier consommable utilisé.

La gestion responsable du papier est donc un pilier de la politique RSE de VERTONE. Pour cela VERTONE a opté depuis plusieurs années et pour 100% de sa consommation pour un fournisseur certifié ISO 14001 qui fournit un papier labellisé Nordic Swan présentant les caractéristiques suivantes : 75% de papier recyclé et 25% de fibres issues de forêts labellisées FSC et PEFC, c'est-à-dire gérées durablement.

L'ensemble des imprimantes sont paramétrées par défaut pour une impression des documents en recto-verso en quatre pages par feuille pour les impressions en noir & blanc et recto-verso pour les impressions en couleur.

- L'électricité, l'eau et les autres consommables

Lors de l'installation de VERTONE en 2010 dans ses bureaux du 8^{ème} arrondissement de Paris, plusieurs mesures ont été prises pour une consommation modérée d'électricité avec notamment l'installation de minuteries dans les couloirs et les blocs toilettes.

Au cours de l'année 2011, des étiquettes d'information invitant les occupants des bureaux à éteindre systématiquement la lumière après avoir quitté une pièce, ont été déployées sur l'ensemble des interrupteurs du cabinet.

Plus globalement, VERTONE a installé dans ses locaux une très large signalétique pour rappeler de manière permanente à ses collaborateurs d'utiliser de manière raisonnable l'ensemble des consommables : eau, savon liquide, essuie-mains, etc ...

Pour l'ensemble de ses communications RSE, VERTONE a créé un logotype qui donne de la cohérence et de l'impact à ses prises de parole. Pour l'appropriation par chacun des collaborateurs des initiatives de l'entreprise, ce logo est essentiel puisqu'il signifie tout simplement que leur entreprise participe à un effort collectif et que chacun en est le vecteur.

En remplacement de deux distributeurs d'eau en bonbonne, VERTONE a fait installer en 2011 trois fontaines d'eau reliées au réseau d'eau de la Ville de Paris. Cette eau filtrée satisfait chacun. L'investissement est léger en comparaison au progrès constaté. Que ce soit pour ses collaborateurs ou pour les visiteurs, les bienfaits sont incontestables : plus de problème de stockage ni de manutention. Et surtout, il n'y a plus de production de bonbonnes plastiques usagées.

VERTONE a choisi d'offrir la consommation de boissons chaudes à ses salariés. L'essentiel de la consommation concerne le café. Depuis plusieurs années, VERTONE propose exclusivement du café équitable MALONGO. Deux cafetières sont installées pour une consommation d'une à deux boîtes de café par jour.

De même VERTONE offre la consommation de fruits à ses salariés. Chaque semaine la société ALEX&ALEX approvisionne des corbeilles de fruits. Cette société reverse une partie des sommes perçues au profit de l'éducation des enfants en Afrique.

- Le recyclage

VERTONE dispose depuis plusieurs années d'un dispositif de ramassage sélectif et de recyclage de ses déchets :

- contrat de ramassage de 100% de ses déchets papier avec CEDRE ELISE. Cette entreprise emploie des personnes en situation de handicap ou en difficultés d'insertion ;
- bac à collecte de piles avec plus de 500 piles collectées en 2012 ;
- containers de récupération sélective pour le verre, les canettes, les boîtes de café en métal et les plastiques détruits par le circuit de ramassage de la Ville de Paris ;
- capsules de café déposées chaque semaine dans un centre de recyclage spécifique ;
- une fois par an, opération de récupération de déchets informatiques tant professionnels que personnels (ordinateurs, souris, claviers, câbles, clefs USB, hub, ...).

Progrès 2012/2013 : extension du contrat de ramassage des déchets avec CEDRE ELISE

En 2012, la collecte avec CEDRE ELISE s'est industrialisée.

Deux gros containers de 110 L sont installés dans la cuisine de l'entreprise, l'un est dédié au plastique et l'autre aux canettes. Ils sont récupérés toutes les deux à quatre semaines par CEDRE ELISE.

Un container de 320 L de papier et carton est récupéré toutes les semaines.

VERTONE a aussi accentué la récupération du verre. Un container de 120L est installé à demeure et est récupéré deux à trois fois par mois selon les périodes.

Dans l'enthousiasme de la systématisation de ce recyclage efficace et après entente avec le gardien de l'immeuble, VERTONE récupère même depuis décembre 2012 l'intégralité du verre à recycler de l'immeuble.

Le service informatique a installé un container dans le local où sont collectées toutes les cartouches d'encre noires, pour imprimantes et photocopieurs. Ces cartouches usagées sont stockées puis remises une à deux fois par an à la société CEDRE ELISE.

CEDRE ELISE assure enfin le ramassage et le recyclage de la collecte annuelle de matériel électronique et informatique réalisée par le cabinet auprès de ses salariés (ordinateurs, imprimantes, câbles informatiques, chauffage, cafetières abîmées, téléphones obsolètes, ...).

Progrès 2012/2013 : lutte contre l'usage de gobelets en plastique avec la distribution de tasses à tous les salariés

L'année 2011 a permis de prendre conscience de l'augmentation alarmante du nombre de gobelets plastiques consommés dans l'entreprise. VERTONE a donc pris la décision en octobre 2012 d'offrir à chacun de ses collaborateurs une tasse neuve nominative. Chacun se l'est approprié et l'utilise à la place des gobelets plastiques pour la consommation de boissons chaudes. Cette opération a été réalisée dans le cadre d'une réflexion globale visant à limiter l'utilisation d'eau pour le nettoyage de ces tasses.



VERTONE a donc investi concomitamment dans un mini lave-vaisselle à faible consommation d'eau, destiné uniquement au nettoyage de ces tasses. Chaque semaine, un tour de lave-vaisselle permet ainsi à chacun de nettoyer efficacement sa tasse avec un minimum d'eau pour un maximum de tasses.

➤ **Limiter l'impact environnemental de nos déplacements**

VERTONE a développé une philosophie de respect de l'environnement avec une réduction des impacts environnementaux des moyens de transport des collaborateurs.

Pour inciter chaque collaborateur à utiliser les transports en commun, VERTONE rembourse à 100% le montant d'une carte de transport RATP domicile-bureau et ce, quelque soit le moyen effectif de transport. Pour bien appuyer cette politique et pour des raisons de sécurité des personnes, VERTONE refuse de rembourser les frais relatifs aux deux ou trois-roues. De plus et d'une manière volontaire, l'entreprise n'a pas de parking dédié au sein de ses bureaux.

➤ **Sensibiliser nos salariés aux bonnes pratiques environnementales**

VERTONE met à disposition de ses nouveaux salariés un guide de bienvenue présentant tout ce qu'il faut savoir sur le cabinet avec un chapitre spécifique sur les bonnes pratiques liées au développement durable.

VERTONE a en outre mis en place en 2010 une opération annuelle de récupération des déchets informatiques. Cette opération de récupération de déchets tant professionnels que personnels était d'abord ponctuelle et limitée au seul déménagement de l'entreprise. Depuis cette opération est renouvelée chaque année. La dernière opération de collecte s'est déroulée en décembre 2012.

Progrès 2012/2013 : sensibilisation à la protection du littoral et ramassage de 300 kilos de déchets en Baie de Somme en octobre 2012

A l'occasion de son séminaire annuel, VERTONE a réuni l'ensemble de ses salariés en Baie de Somme. A cette occasion tous les salariés, par équipe, ont procédé au nettoyage d'une plage de Cayeux-sur-Mer et ont ramassé près de 300 kilos de déchets.



Cette opération a été menée en collaboration avec la SURFRIDER FOUNDATION, association ayant « pour but la défense, la sauvegarde, la mise en valeur et la gestion durable de l'océan, du littoral, des vagues et de la population qui en jouit ». Elle a permis à tous les collaborateurs d'être impliqués et sensibilisés à la sauvegarde du littoral dans un challenge écologique.

Cette opération fut un succès tant par l'impressionnante collecte que par l'enthousiasme des participants, et cela au cours d'une pleine demi-journée de sensibilisation.

Toute l'équipe du cabinet a ainsi pu constater l'importante pollution du littoral de la Baie de Somme qui provient de déchets charriés par les océans. Rappelons que cette pollution provient à 80% de l'intérieur des terres, transportée par le vent ou les cours d'eau : « des bouteilles, des sacs plastiques, des chaussures, de la corde, des jouets, un matelas, des briquets... ce sont 300 kg de ces objets et bien d'autres qui ont été ramassés sur les plages de Cayeux-sur-Mer ».

LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Jusqu'à 2012, VERTONE même s'il mène un exercice honnête et intègre de conseil aux entreprises n'avait jamais formalisé de politique anti-corruption. La signature du Pacte Mondial de l'ONU a été l'occasion de se pencher sur ce point et de mettre à jour la charte éthique du cabinet.

Progrès 2012/2013 : mise à jour de la charte éthique du cabinet disponible sur www.vertone.com comportant l'ajout d'un volet anti-corruption

VERTONE dispose depuis plusieurs années sur son site Internet d'une charte éthique applicable par l'ensemble des salariés du cabinet. Cette charte a été enrichie en mars 2013 d'un volet anti-corruption et présentée en réunion d'activité à l'ensemble du cabinet le 20 mars 2013. Ce volet anti-corruption comporte les éléments suivants :

- Vis-à-vis des clients :

Dans le cadre de sa politique anti-corruption, VERTONE ne propose aux personnes physiques aucun avantage financier afin d'en tirer un avantage commercial ou contractuel, à l'exception de remises aux bénéficiaires de personnes morales. Cela n'exclut pas une politique de gratifications - cadeaux ou invitations - accordées à des clients, qui restent exceptionnelles et qui ont pour seul but de consolider l'image de marque du cabinet et d'entretenir de bonnes relations commerciales. Leur valeur reste symbolique et n'est pas en mesure d'influencer une décision commerciale.

- Vis-à-vis des fournisseurs :

Le choix de nos fournisseurs se fait en accord avec nos valeurs éthiques et selon une charte que nous leur demandons de respecter.

Dans le cadre de sa politique anti-corruption, les collaborateurs de VERTONE n'acceptent des fournisseurs aucun avantage financier afin d'en tirer un avantage commercial ou contractuel, à l'exception de remises tarifaires au profit de VERTONE.

IMPLICATION RSE DE VERTONE

L'année coulée a enfin été l'occasion de renforcer notre dispositif RSE de deux manières complémentaires. D'une part en réalisant un audit d'une entreprise extérieure, d'autre part en rédigeant une charte fournisseurs que nous souhaitons soumettre à l'ensemble de nos fournisseurs.

Progrès 2012/2013 : évaluation du dispositif RSE de VERTONE par une entreprise extérieure certifiée en juin 2013

VERTONE a fait appel à une société extérieure pour l'évaluation de sa politique RSE. Cette évaluation classant le cabinet dans le premier tiers des entreprises du panel étudié en matière de RSE a permis à la fois de confirmer nos efforts sur les axes de travail engagés et d'identifier de nouveaux axes de travail pour les mois et années à venir.

Progrès 2012/13 : rédaction d'une charte fournisseurs visant à faire respecter les principes de l'ONU

Une Charte Fournisseurs a été rédigée en mars 2013 dans laquelle VERTONE s'engage à une démarche de développement durable dans le cadre de ses achats et de ses contrats de services. Elle témoigne de la résolution de VERTONE de promouvoir l'application des principes du développement durable auprès de ses fournisseurs et prestataires. Cette volonté vise à intégrer la RSE comme un critère de sélection aussi important que les aspects de coût, de qualité ou de service. Cette charte va être adressée aux principaux fournisseurs de VERTONE dans le milieu de l'année 2013.

Conclusion

Avec ce premier rapport, VERTONE affirme son engagement éthique et poursuit son effort de développement durable tant vis-à-vis de l'environnement que de ses salariés.

Cette démarche s'inscrit dans une perspective d'amélioration continue devant permettre dans l'année à venir de continuer à progresser sur les axes défendus par le Pacte Mondial de l'ONU.

Pour cela, le chantier RSE reste une priorité du cabinet avec une équipe dédiée, motivée par le sujet, attentive aux innovations des autres entreprises, réactive aux propositions et surtout, proactive sur les suggestions et initiatives émanant de l'ensemble des salariés.

Remerciements :

Nous avons apprécié notre collaboration avec **Charlotte FREROT** et **Aurélié DUBOIS**, chargées de mission chez Global Compact France que nous remercions vivement.

Nous remercions chaleureusement tous les contributeurs VERTONE au chantier RSE et à la rédaction de ce rapport :

Alexandre BOCRIS

Lise CONDE

Marion DURAND

Florian JOULIE

Cécile de LA MOTTE ROUGE

Brigitte LORENZI

Olivier THUMEREL

Contact :

Alexandre BOCRIS

Directeur associé et Responsable RSE

Adresse : 103 rue La Boétie – 75008 Paris

Téléphone : +33 (0)1 55 31 77 90

Email : alexandre.bocris@vertone.com

Quelques informations sur VERTONE :

VERTONE est un cabinet de conseil en stratégie et management créé en 1999 par ses deux fondateurs, Pascal BOULNOIS et Benoît TESSON, respectivement Président et Directeur Général.

VERTONE se différencie par sa pratique du métier et par la qualité de ses consultants. Esprit d'équipe, engagement, excellence et enthousiasme sont des valeurs pratiquées au quotidien.